Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

16 FEVRIER 2017

N° 2017-03-07

Objet : Poursuite des missions – réouvertures de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que, par délibération 2016-01-10 du 15/03/2016, le Comité Syndical avait ouvert un certain nombre de postes pour une durée de 1 an ; à savoir :

- Chargé de mission Communication
- Chargé de mission Education
- Chargé de mission Paysage
- Chargé de projet Sports et activités de nature
- Chargé de projet Innovation et transition énergétique
- Chargé de projet Forêt
- Chargé de projet Natura2000

Afin de poursuivre ces missions, la Présidente propose aux membres du Bureau de créer les emplois suivants :

Du	Au	Cat.	Temps	Mission	Traitement	Fondement Loi 84-53 du 26/01/84
A compter du 01/03/2017		A	T.C.	Chargé de projet Innovation et transition énergétique	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-4 II
01/04/2017	31/03/2020	A	T.C	Chargé de mission Communication	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
01/04/2017	31/03/2020	A	T.C	Chargé de mission Education au territoire et à l'environnement	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
01/04/2017	31/03/2020	A	T.C	Chargé de mission Paysage et urbanisme	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 1°
01/04/2017	31/03/2020	A	T.N.C. 17.5 h/s	Chargé de projet Gestion intégrée des risques - Forêt	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
01/04/2017	31/03/2018	A	T.N.C 28 h/s	Chargé de projet Sports et activités de pleine nature	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°
01/04/2017	31/03/2018	A	T.C	Chargé de projet Natura2000	Max IB terminal de la grille indiciaire des attachés	Article 3-3 2°

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Région Provence-Alpes-Côte d'Azur · La Drôme · Hautes-Alpes le département · Une autre vie s'invente ici

45 chemin des randonneurs ✶ 26510 ✶ Sahune ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ Fax : 04 75 26 79 09 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente et décide de créer les emplois tels que définis ci-avant ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **Charge** La Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** La Présidente à pourvoir ces emplois et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ